

Etude relative aux rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2013



Etude relative aux rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2013

SOMMAIRE

Synthèse et Conclusion	3
Introduction.....	4
1. La description des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au travers des rapports	4
1.1. Rappel du principe et description du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites.....	4
1.2. L'étude statistique des rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	6
1.2.1 Les référentiels utilisés.....	6
1.2.2 Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques	7
1.2.3 La description des risques et des outils et procédures	8
1.2.4 Les autres éléments de reporting sur les risques.....	9
1.2.5 Le lien entre le rapport du président et la stratégie de la société	9
1.2.6 Le lien avec la rubrique « facteurs de risque » du Document de Référence.....	9
1.2.7 Les démarches de progrès et d'amélioration des procédures.....	10
1.2.8 Le périmètre de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	10
1.2.9 La fréquence des revues périodiques des activités de contrôle des processus clés	11
1.2.10 Les questionnaires d'auto-évaluation.....	11
1.2.11 Les risques majeurs.....	12

Synthèse et Conclusion

Le présent rapport AMF sur les rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a été réalisé cette année, pour la première fois, sur la base des rapports publiés par les 82 émetteurs du compartiment B qui publient un document de référence.

Dans la continuité de son Plan stratégique 2013 – 2016 et de son axe dédié aux ETI-PME, l'AMF a souhaité en effet faire cette année un état des lieux des informations qui sont contenues dans les rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de ces sociétés dites « valeurs moyennes »¹.

En synthèse, les constats de l'étude montrent que :

- les émetteurs utilisent majoritairement le cadre de référence AMF (57%),
- les rapports présentent les objectifs du contrôle interne (93%) mais beaucoup moins fréquemment ceux de la gestion des risques (26%),
- les émetteurs donnent dans le rapport une description des procédures et des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable (91%) et moins d'information concernant les procédures sur les risques « opérationnels » (38%),
- les rapports sont rarement (7%) orientés en fonction de la stratégie de la société,
- le lien avec la rubrique facteurs de risques du document de référence est fait dans 44 % des rapports de l'échantillon.

Enfin, l'étude montre que les rapports contiennent peu d'information sur le délai de déploiement des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, sur le suivi des entités exclues du périmètre des dispositifs en place et sur la fréquence des revues périodiques de contrôle.

En conclusion, et au regard de l'analyse des rapports des présidents sélectionnés, l'AMF a pu observer que les pratiques en matière d'information sur les procédures de contrôle interne sont plus avancées que celles concernant les procédures relatives à la gestion des risques, étant rappelé que ce sujet a été introduit plus récemment dans les rapports des présidents.

L'AMF invite en conséquence les émetteurs dits « valeurs moyennes » à poursuivre l'application des recommandations qu'elle a émises, concernant la présentation du rapport du Président, la description des procédures et des objectifs de contrôle interne, le périmètre couvert par les systèmes de contrôle interne et les risques & les facteurs de risques.

Cette étude a enfin mis en évidence le besoin d'entamer une réflexion sur la simplification des différentes informations² qui sont aujourd'hui demandées à ces émetteurs sur les risques et leur gestion afin que les informations données gagnent en lisibilité et en pertinence.

¹ Emetteurs dont les titres sont admis sur les compartiments B & C d'Euronext et les émetteurs dont les titres sont inscrits sur Alternext, étant rappelé que les sociétés inscrites sur Alternext n'ont pas l'obligation d'établir un rapport du président.

² Ces informations sont aujourd'hui données au travers de différents documents que sont notamment le document de référence, les comptes, le rapport de gestion et le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Introduction

Chaque année, les émetteurs dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé³ doivent rendre compte dans un rapport « *des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés* ».

Le présent rapport a été établi sur la base des rapports publiés par les 82 émetteurs du compartiment B qui publient également un document de référence.

1. La description des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au travers des rapports

1.1. Rappel du principe et description du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites

Le cadre de référence de l'AMF pour les valeurs moyennes et petites pose la définition et les objectifs du **dispositif de contrôle interne** :

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Dans le cadre d'un groupe, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs devraient être adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales.

Pour les participations significatives, dans lesquelles la société mère exerce une influence notable, il appartient à cette dernière d'apprécier la possibilité de prendre connaissance et d'examiner les mesures prises par la participation concernée en matière de contrôle interne.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités, en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) La conformité aux lois et règlements,
- b) L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire,
- c) Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- d) La fiabilité des informations financières.

Le cadre de référence de l'AMF pose également la définition et les objectifs de la **gestion des risques** :

« La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et doit couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société.

La gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

³ Articles L.225-37 et L.225-68 du code de commerce

La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de chaque société qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. »

La gestion des risques poursuit plusieurs objectifs car elle est un levier de management de la société qui contribue à :

- a) Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société,
- b) Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs,
- c) Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société,
- d) Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Il appartient à chaque société de mettre en place un dispositif de gestion des risques adapté à ses caractéristiques propres. Le dispositif de gestion des risques doit prévoir :

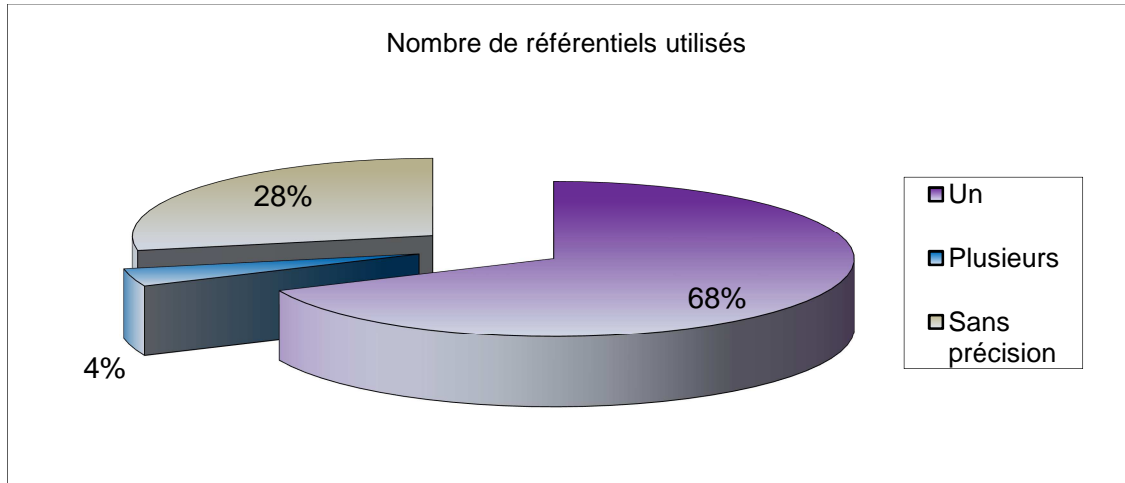
- Un cadre organisationnel
- Un processus de gestion des risques comprenant, au sein de son contexte interne et externe à la société, trois étapes :
 - Une identification des risques
 - Une analyse des risques
 - Un traitement du risque
- Un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques

Par ailleurs, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société. L'articulation et l'équilibre conjugué des deux dispositifs sont conditionnés par l'environnement de contrôle, qui constitue leur fondement commun, notamment : la culture du risque et du contrôle propres à la société et les valeurs éthiques de la société.

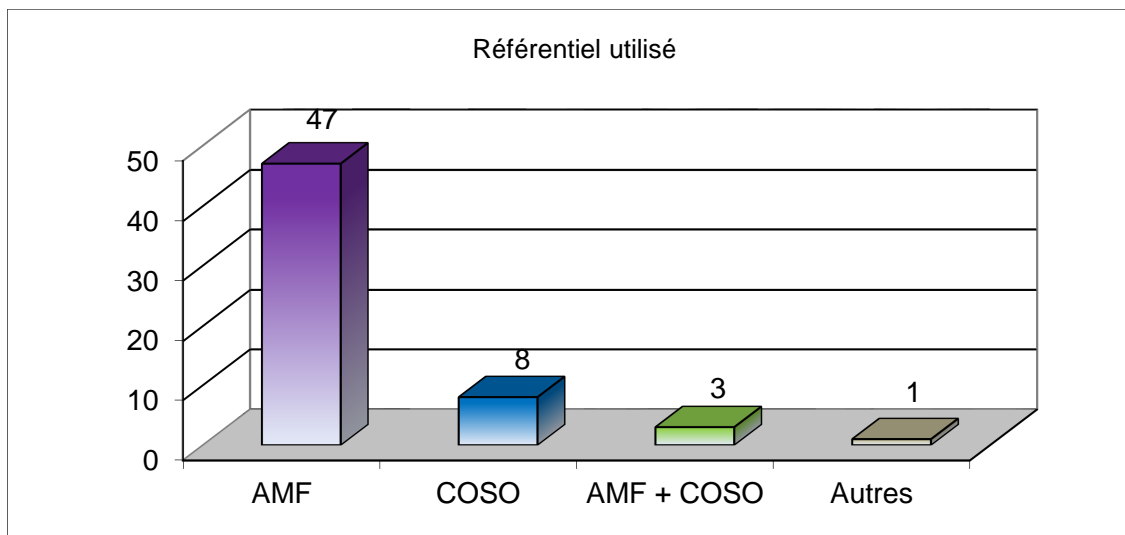
1.2. L'étude statistique des rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1.2.1 Les référentiels utilisés

L'étude porte sur un échantillon de 82 émetteurs du compartiment B d'Euronext. Elle révèle que 72% de ces émetteurs utilisent un ou plusieurs référentiels. Les proportions sont les suivantes :



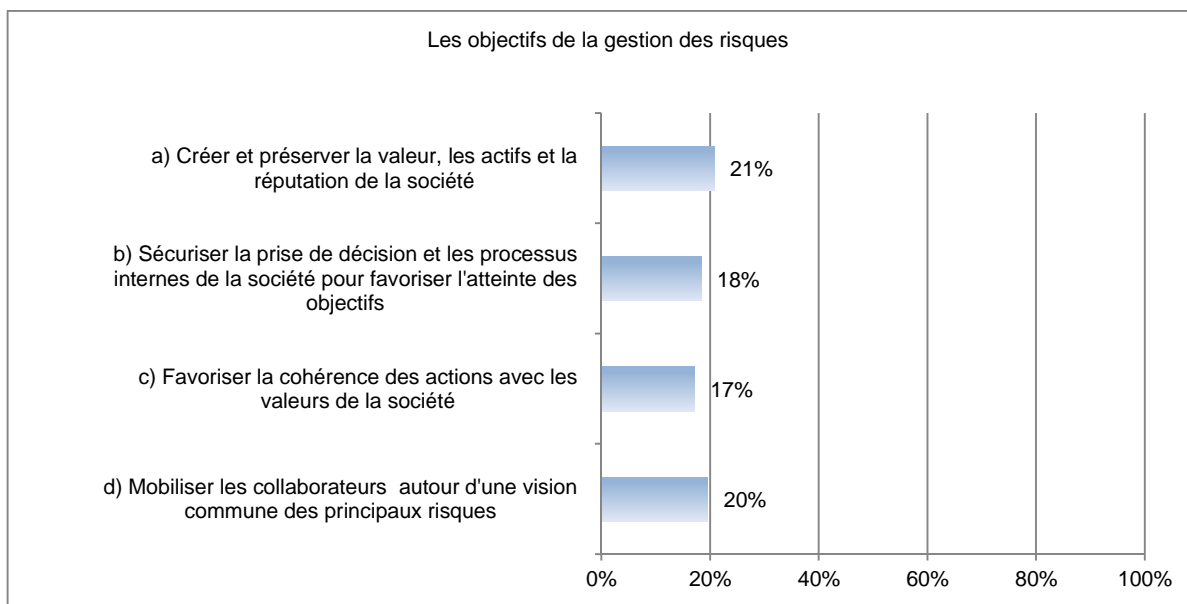
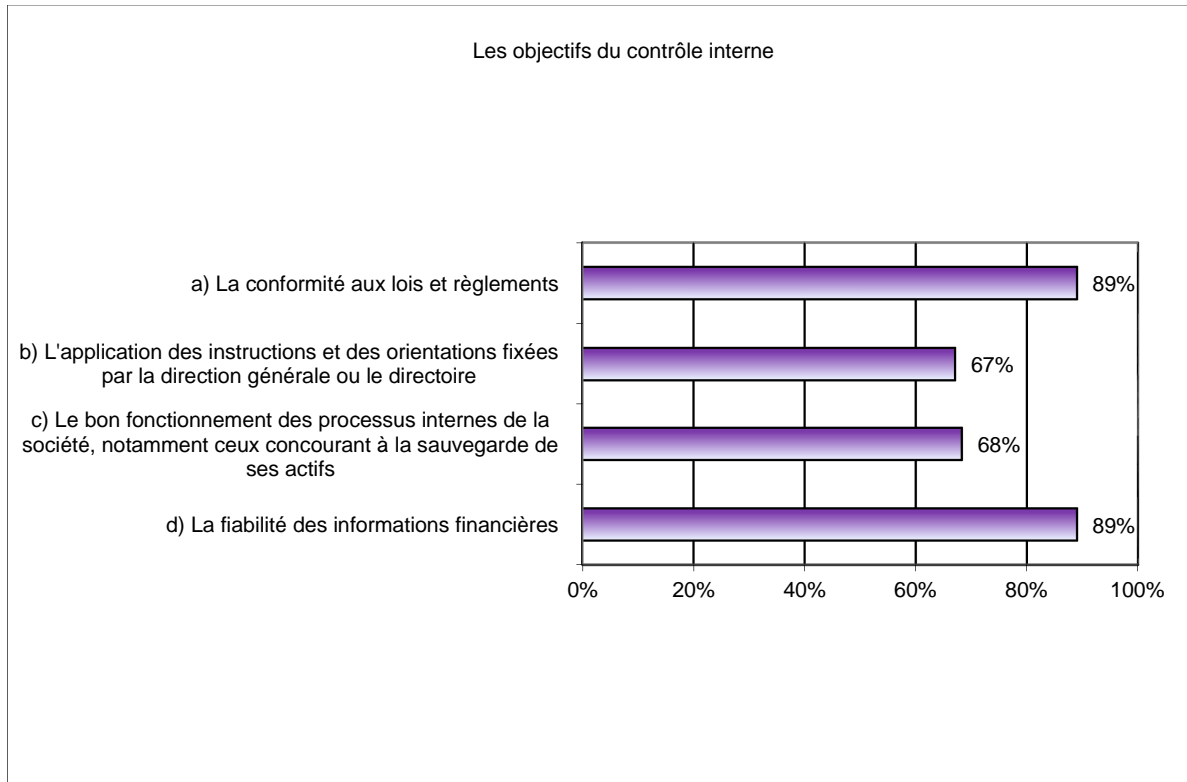
Parmi les 56 émetteurs qui n'utilisent qu'un seul référentiel, 47 s'appuient sur celui de l'AMF et 8 utilisent celui du COSO. À noter qu'un émetteur adopte le référentiel SOX.



1.2.2 Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Les émetteurs de l'échantillon présentent plus facilement les objectifs du contrôle interne (93%) que les objectifs liés au dispositif de gestion des risques (26%).

Globalement, on constate que les objectifs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques sont énoncés dans les proportions suivantes :

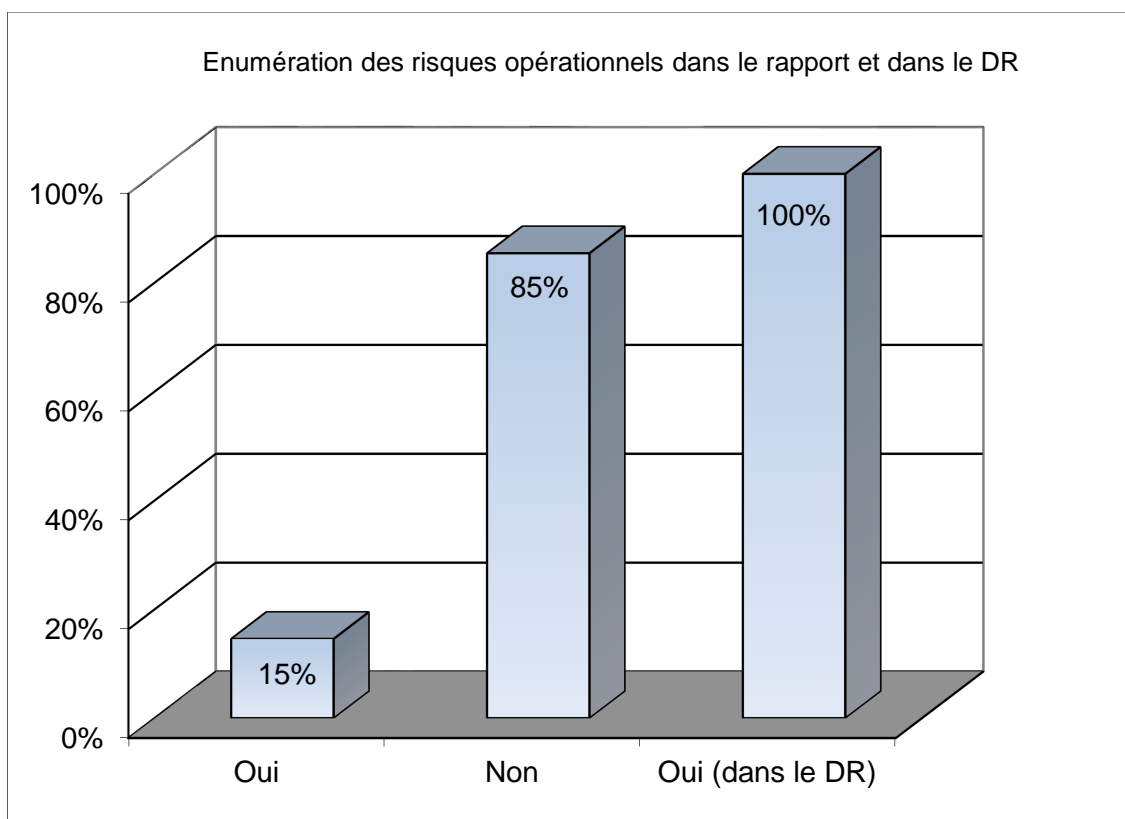


1.2.3 La description des risques et des outils et procédures

L'étude a conduit à distinguer les procédures sur les risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable des procédures sur les autres risques « opérationnels ».

S'agissant des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable, 91% des émetteurs composant l'échantillon ont donné une description des procédures et des risques dans le rapport, avec seulement sept émetteurs qui n'en fournissent pas.

S'agissant des autres risques « opérationnels », l'étude révèle que 38% des émetteurs composant l'échantillon ont donné une information sur les procédures et seulement 15% une information sur les risques eux-mêmes, dans le rapport. Cette information sur les risques est en revanche systématiquement donnée dans la partie « facteurs de risques » du document de référence (100%).



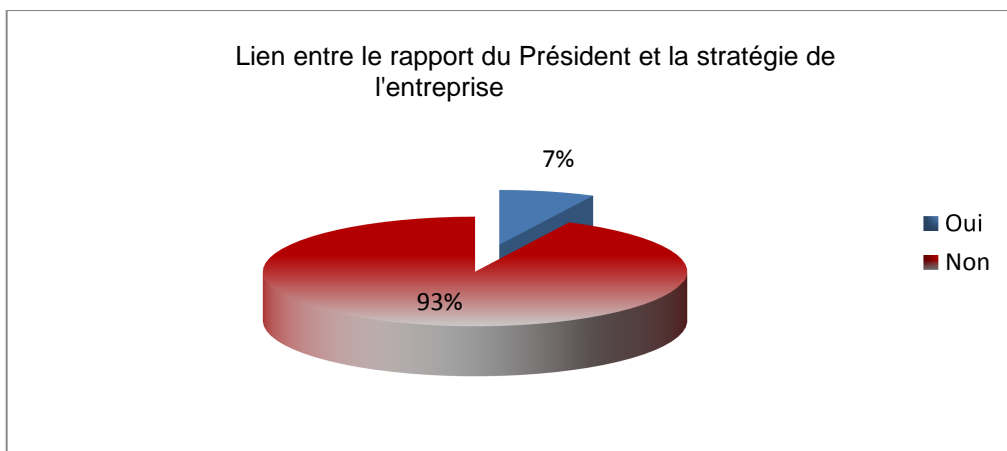
1.2.4 Les autres éléments de reporting sur les risques

On note qu'aucun émetteur ne donne d'informations concernant l'évolution des risques par rapport à l'année précédente.

Les informations sur les risques « non couverts » par les dispositifs en place sont également systématiquement absentes des rapports examinés.

1.2.5 Le lien entre le rapport du président et la stratégie de la société

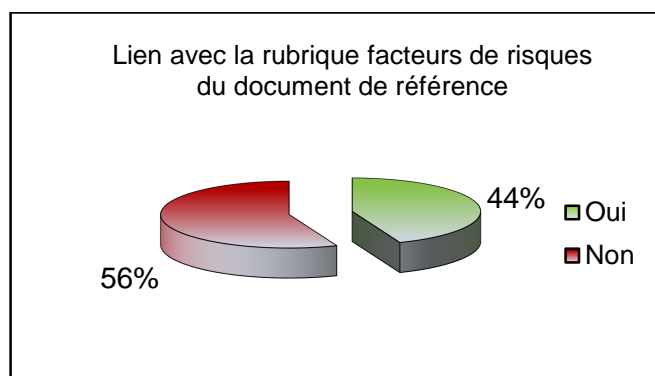
L'étude révèle que la très grande majorité des rapports (93%) ne permet pas de faire facilement le lien entre les procédures de gestion des risques mises en place et les activités du groupe/ sa stratégie. Seuls 6 émetteurs de l'échantillon testé font ce lien.



1.2.6 Le lien avec la rubrique « facteurs de risque » du Document de Référence

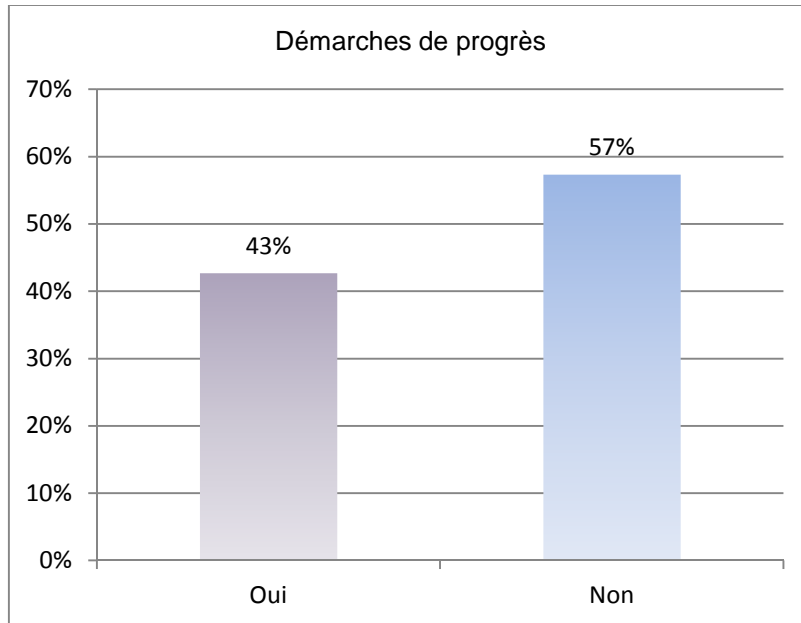
L'AMF veille à la bonne présentation des risques financiers et extra-financiers dans la rubrique facteurs de risques des documents de référence.

L'étude a montré que le lien entre la rubrique « facteurs de risques » du document de référence et le rapport du Président était établi dans 44% des rapports de l'échantillon, principalement par un renvoi à la rubrique correspondante dans le document de référence.



1.2.7 Les démarches de progrès et d'amélioration des procédures

Les résultats de l'étude mettent en évidence que seulement 43% des rapports fournissent une information relative à des démarches de progrès en matière d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans lesquelles la société s'est engagée.



1.2.8 Le périmètre de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le Cadre de Référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites rappelle que « dans le cadre d'un groupe, la société mère veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs devraient être adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales ».

La connaissance du périmètre de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est une information utile au lecteur du rapport. Aussi, trois questions ont été mises en perspective dans cette étude :

- Une information sur le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du périmètre de consolidation est-elle donnée ?
- Les exclusions de périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques font-elles l'objet d'un suivi particulier ?
- En cas d'intégration de nouvelles entités au sein du groupe, le délai moyen de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est-il indiqué ?

On constate que si 44% des rapports précisent bien l'information relative au déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du périmètre de consolidation, seuls 4% indiquent si les exclusions du périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ont fait l'objet d'un suivi particulier.

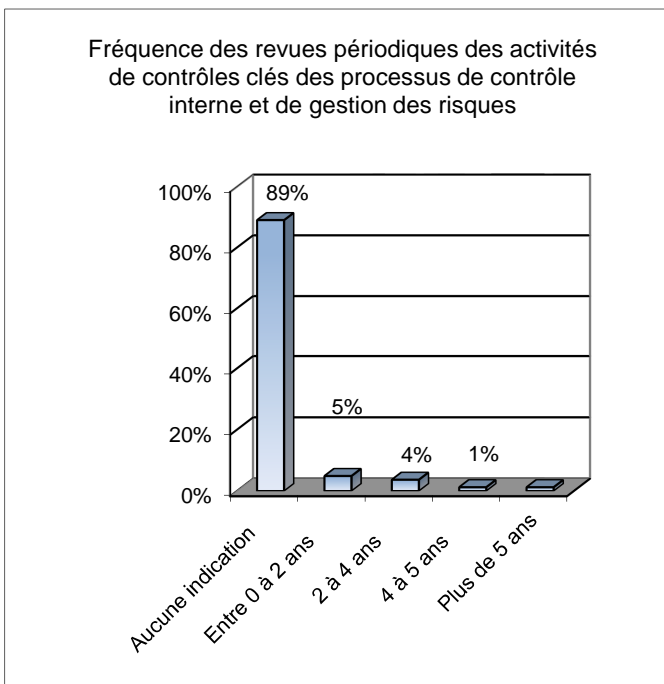
De la même manière, rares sont les émetteurs qui indiquent clairement dans leur rapport le délai moyen de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'intégrations de nouvelles entités au sein du groupe (5%).

1.2.9 La fréquence des revues périodiques des activités de contrôle des processus clés

Comme tout type de dispositif, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques doit faire l'objet de revues périodiques des contrôles en vue de détecter éventuellement les faiblesses des outils et procédures mis en œuvre dans la société. La fréquence de revues périodiques diffère d'une entité à l'autre.

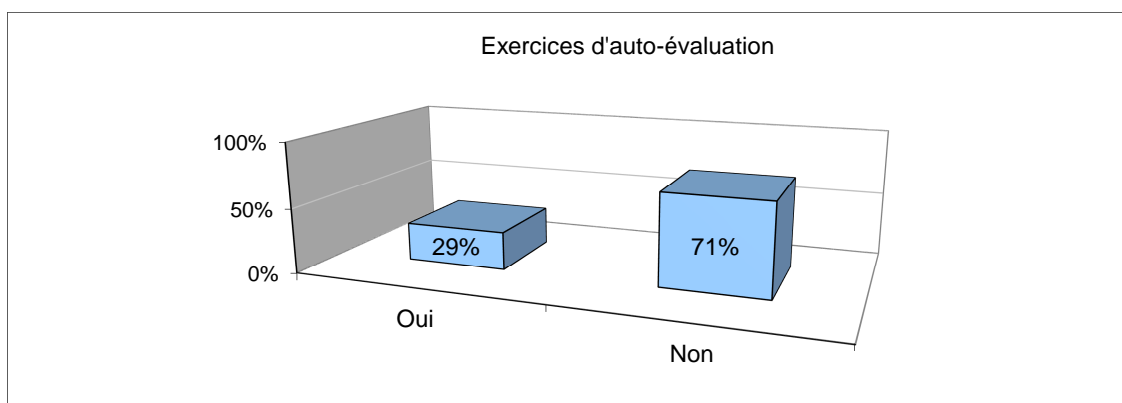
Dans la mesure où cette information donne une information pertinente relative au fonctionnement général du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, ce sujet a été analysé dans les rapports et on note que 89% des émetteurs n'ont donné aucune information sur la fréquence des revues périodiques des activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques.

Le graphique ci-contre reprend en pourcentage la fréquence de ces revues périodiques



1.2.10 Les questionnaires d'auto-évaluation

Au sein du rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques, seulement 29% des émetteurs précisent qu'il existe des exercices d'auto-évaluation afin de compléter leur dispositif de contrôle interne.



1.2.11 Les risques majeurs

Au-delà de la description des procédures, l'étude s'est intéressée à connaître s'il existait, au sein du dispositif de contrôle interne et gestion des risques, un suivi particulier des risques majeurs. L'objectif est de comprendre s'il existe un tel dispositif sans qu'il soit obligatoire de qualifier les risques « majeurs » dans le rapport au regard du caractère sensible de l'information.

Les résultats montrent que 11% des émetteurs de l'échantillon énoncent au sein du rapport du Président le principe d'un suivi particulier des risques « majeurs » pouvant avoir une incidence sur la situation financière et les comptes.